



Termes d'un jugement de divorce

Par Idelo

Bonjour Madame, Monsieur,
dans les conclusions d'un jugement de divorce, que signifie
le terme "déclare sans objet..." ; quelle différence y a t-il avec "déboute"...".
Merci pour votre réponse.
Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,
Ne mettez pas votre vrai nom sur un forum public.

Le résultat de "sans objet" ou "débouté" sera le même. Mais probablement la méthode pour faire appel doit être différente.

Posez votre question à votre avocat.